

Envoyé en préfecture le 12/05/2022

Reçu en préfecture le 12/05/2022

Affiché le

SLOW

ID : 076-217604479-20220509-M_DE220509_47-DE



Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2021

RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2021 du budget principal de la commune et des budgets annexes.

Elle reprend pour l'essentiel les éléments déjà présentés lors du débat d'orientations budgétaires en les actualisant avec les données définitives de l'exercice 2021 et en y apportant quelques précisions.

Le compte administratif retrace l'exécution du budget principal de la commune et des différents budgets annexes au cours de l'exercice comptable 2021. Ces comptes administratifs sont en concordance avec les comptes de gestion établis par le Trésorier Municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Budget Principal - Résultat 2021			
	<i>Réalisations</i>	<i>Restes à réaliser</i>	<i>Total</i>
<u>Fonctionnement</u>			
• Recettes	21 142 246,05 €		21 142 246,05 €
• Dépenses	19 649 016,47 €		19 649 016,47 €
Résultat de l'exercice	1 493 229,58 €	0,00 €	1 493 229,58 €
Résultat 2020 reporté	1 378 936,12 €		1 378 936,12 €
Résultat 2021 fonct.	2 872 165,70 €	0,00 €	2 872 165,70 €
<u>Investissement</u>			
• Recettes	4 878 208,56 €	15 166,00 €	4 893 374,56 €
• Dépenses	4 096 951,91 €	1 743 584,40 €	5 840 536,31 €
Résultat de l'exercice	781 256,65 €	-1 728 418,40 €	-947 161,75 €
Résultat 2020 reporté	437 384,24 €		437 384,24 €
Résultat 2021 invest.	1 218 640,89 €	-1 728 418,40 €	-509 777,51 €
Résultat final global	4 090 806,59 €	-1 728 418,40 €	2 362 388,19 €

LES EVENEMENTS FINANCIERS MARQUANTS DE L'ANNEE 2021

La continuité de la crise sanitaire de la COVID-19

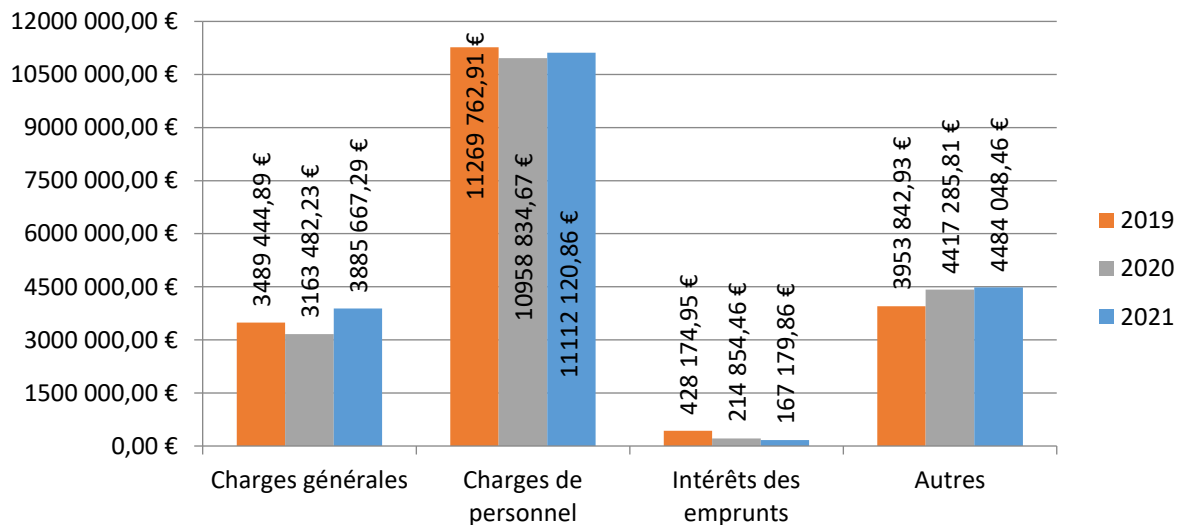
L'impact financier a été moins important sur 2021. En effet, le prix des protections (masques, gel, produits nettoyants...) a nettement diminué depuis mars 2021 avec une dépense de gels et masques qui s'élève à 12 167,71 € contre 144 691,45 € de dépenses en 2020 dont des masques à destination des usagers.

Cependant de nouvelles dépenses liées au COVID impactent le coût de l'ensemble des évènements à titre d'illustration pour vide grenier et marché de Noël le surcoût en personnel et sécurité est de l'ordre de 11.6 K €.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE 2019 A 2021

Les charges à caractère général sont en augmentation de 22,62% pour l'année 2021. Cette augmentation peut s'expliquer car la crise sanitaire de la COVID-19 a impacté les dépenses de l'exercice 2020, notamment par l'activité réduite ou partielle de différents services.

Dépenses de fonctionnement



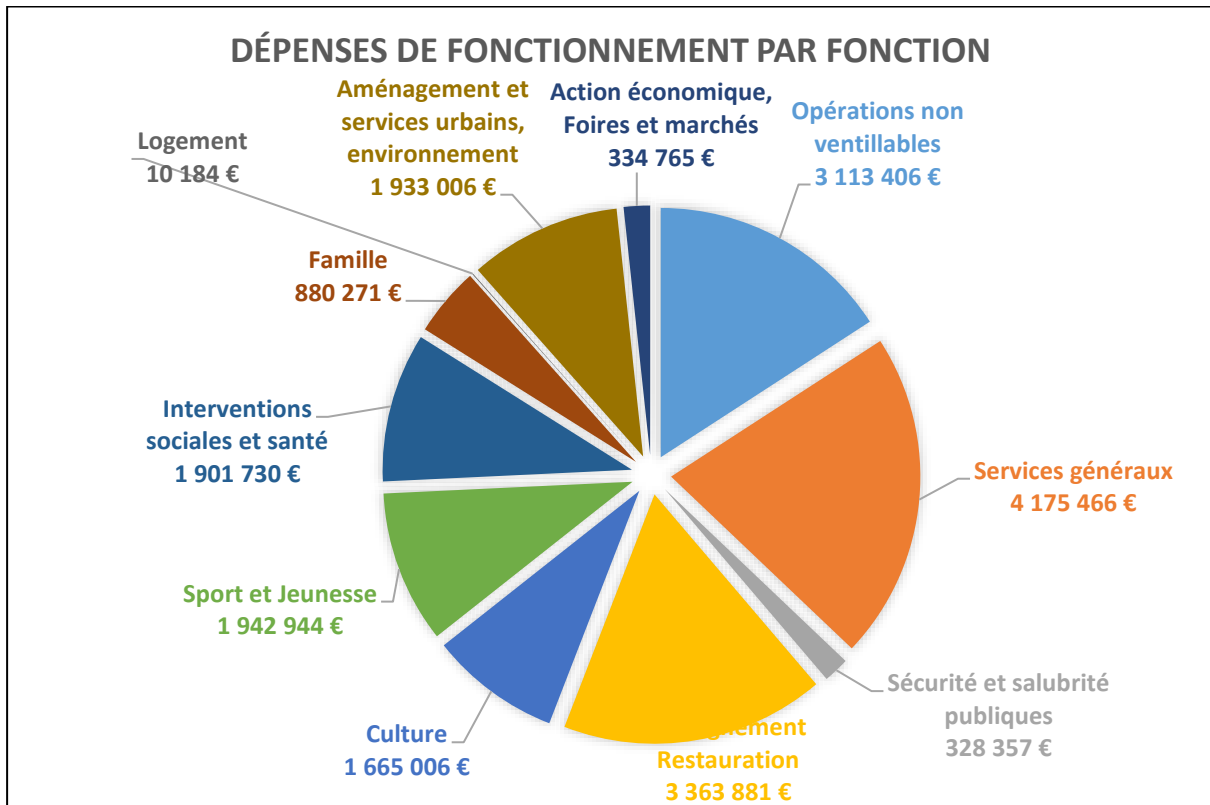
Entre 2020 à 2021, les charges de personnel augmentent de 1,40%, soit 153 K €. Après une baisse de la masse salariale sur la période 2018-2020 qui est traduite par le transfert de personnel dans le cadre du transfert de la compétence voirie à la communauté urbaine du Havre ainsi que des effectifs de la piscine municipale, transférée le 29 février 2021.

Les intérêts des emprunts continuent de diminuer depuis plusieurs années. Cela est traduit par des taux d'intérêts variables qui suivent la chute du taux de la BCE, des anciens emprunts avec des taux fixes élevés arrivés à terme ainsi que de nouveaux emprunts à taux fixes très faible.

Pour rappel, la ville de Montivilliers a dû, au titre de l'année 2016, 468 060,02€ d'intérêts contre 167 179.86 € en 2021.

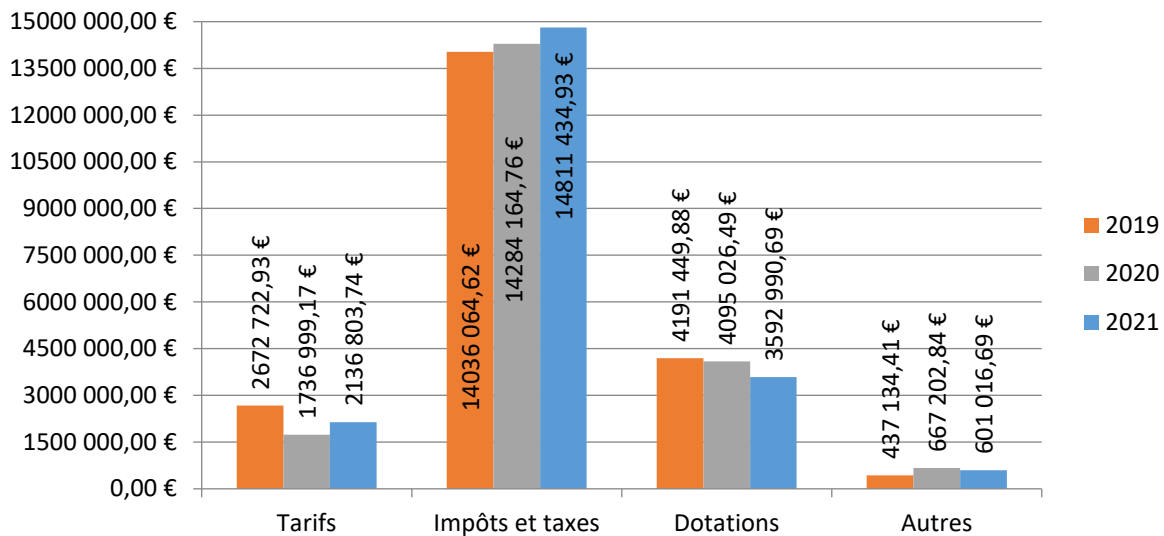
En 2021, le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement est de 89,27 %.
 Pour rappel, le taux de réalisation de l'année 2020 était de 84.29%, ainsi que 81.43 % en 2019.

Le montant des dépenses de la section de fonctionnement pour l'année 2021 est de 19 649 016.47 €.



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE 2019 A 2021

Recettes de fonctionnement



La rubrique « tarifs » concerne les services que la ville de Montivilliers propose aux usagers, comme la cantine et les activités périscolaires. Ces activités sont en hausse sur 2021 suite à une baisse drastique sur 2020, du fait de la crise sanitaire.

La raison du reste de l'écart de recettes entre 2019 et 2021 correspond à la fin du remboursement, par la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, des frais de personnel de la piscine communautaire.

L'évolution constatée des recettes relatifs aux impôts et taxes n'est pas du ressort de la ville de Montivilliers. En effet, chaque année, l'Etat réévalue la base d'imposition au niveau national. Les taux d'impositions de la ville de Montivilliers restent inchangés depuis 2009.

De plus, nous retrouvons dans cette catégorie, la dotation de solidarité communautaire.

Les recettes liées aux dotations de l'Etat sont en baisse constante depuis 2014. Elles ont une nouvelle fois baissé en 2021.

Les dotations de l'état ont connu une baisse de près d'1 300 000 euros entre 2014 et 2019. A compter de 2021, la région ne verse plus de subvention pour l'utilisation des équipements sportifs par le lycée Jean-Prévost. La contrepartie de la perte de cette subvention de fonctionnement, d'un montant annuel avoisinant les 17 000€, est l'attribution d'une subvention pour la construction du complexe sportif de la Belle Etoile. Le montant de cette subvention d'équipement est de 793 000€.

Sur 2021 a été aussi constaté un transfert de recettes entre les dotations et les impôts et taxes, ceci du fait de la réforme de la Taxe d'Habitation de l'ordre de 315 K € correspondant à l'allocation compensatrice de Taxe d'Habitation versée à la commune en 2020 au titre des exonérations compensées préalablement perçue en dotation transformée en fiscalité via la part de l'ex Taxe Foncier Bâti du Département.

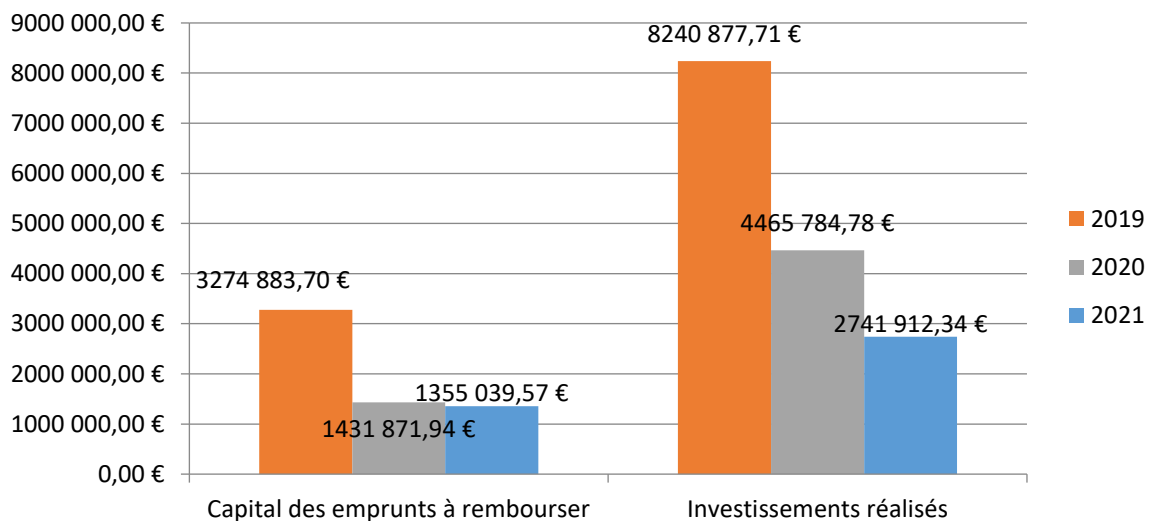
Le transfert de charges à la communauté urbaine du Havre impacte de 495 844€ les recettes de la catégorie « autres ». Depuis 2019, l'attribution de compensation est devenue une dépense de 884 447€.

Cependant, dès 2022 la volonté de la ville serait qu'une partie des AC liées aux anciennes dépenses d'investissement de la voirie soient désormais en dépenses d'investissement.

Le montant des recettes de la section de fonctionnement pour l'année 2021 est de 21 142 246,05 €.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2019 A 2021

Dépenses d'investissement



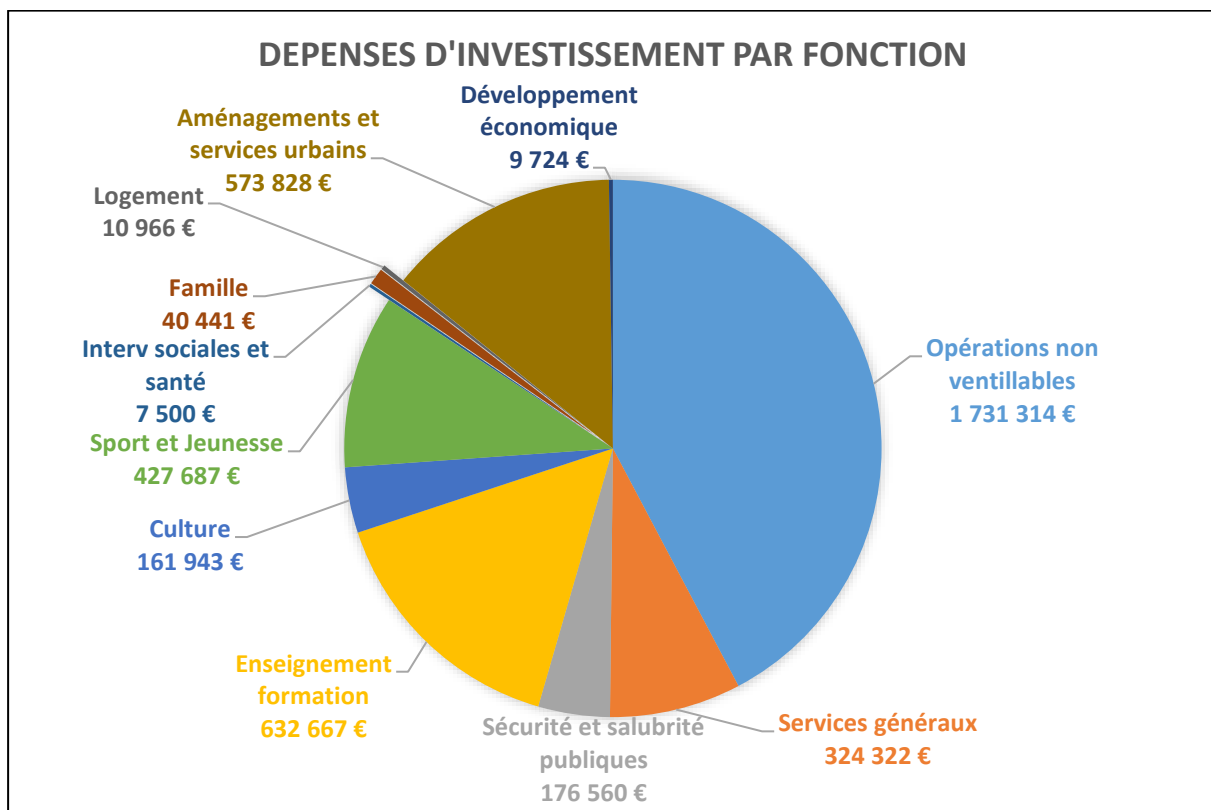
En 2021, le total des dépenses réelles d'investissement s'établit à 4 096 951.91 € dont 2 741 912.34 € de dépenses d'équipement. Les dépenses d'équipement sont en diminution par rapport aux années précédentes (-38,60%), cela s'explique par la fin de la réalisation du programme d'équipement 2014/2021 prévu par la Ville. Pour rappel le niveau des dépenses d'investissement en 2016 était similaire de l'ordre de 4 551 472.95 € en ayant lors de cet exercice notamment la compétence de la piscine et de la voirie.

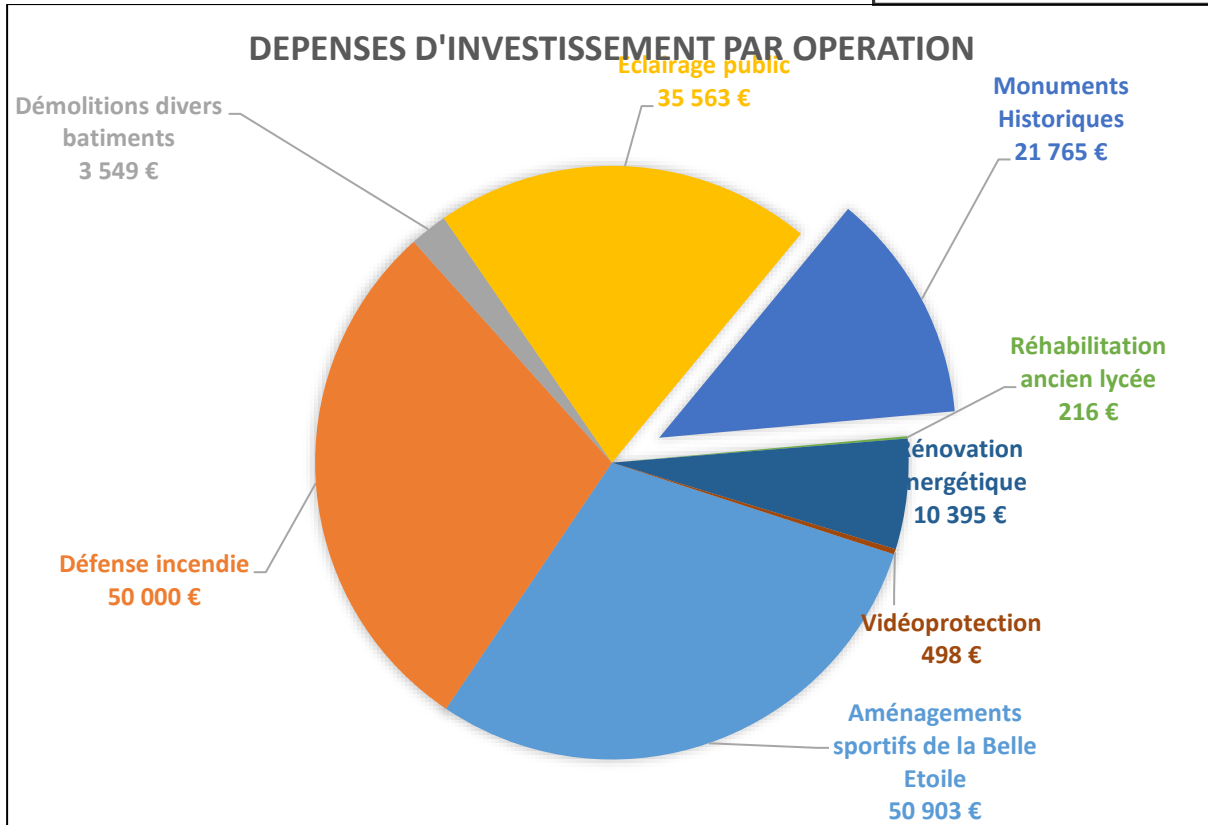
Les dépenses d'équipement représentent 67 % des dépenses réelles d'investissement.

Le niveau du capital des emprunts à rembourser sur 2019 est justifiée par le refinancement de l'emprunt pour un montant de capital de 1 661 233,33€. Le pendant de cette dépense se retrouve en recettes d'investissement. Pour mémoire, l'opération de refinancement de l'emprunt a pour incidence financière une réduction des intérêts de 30 000€ sur 10 ans.

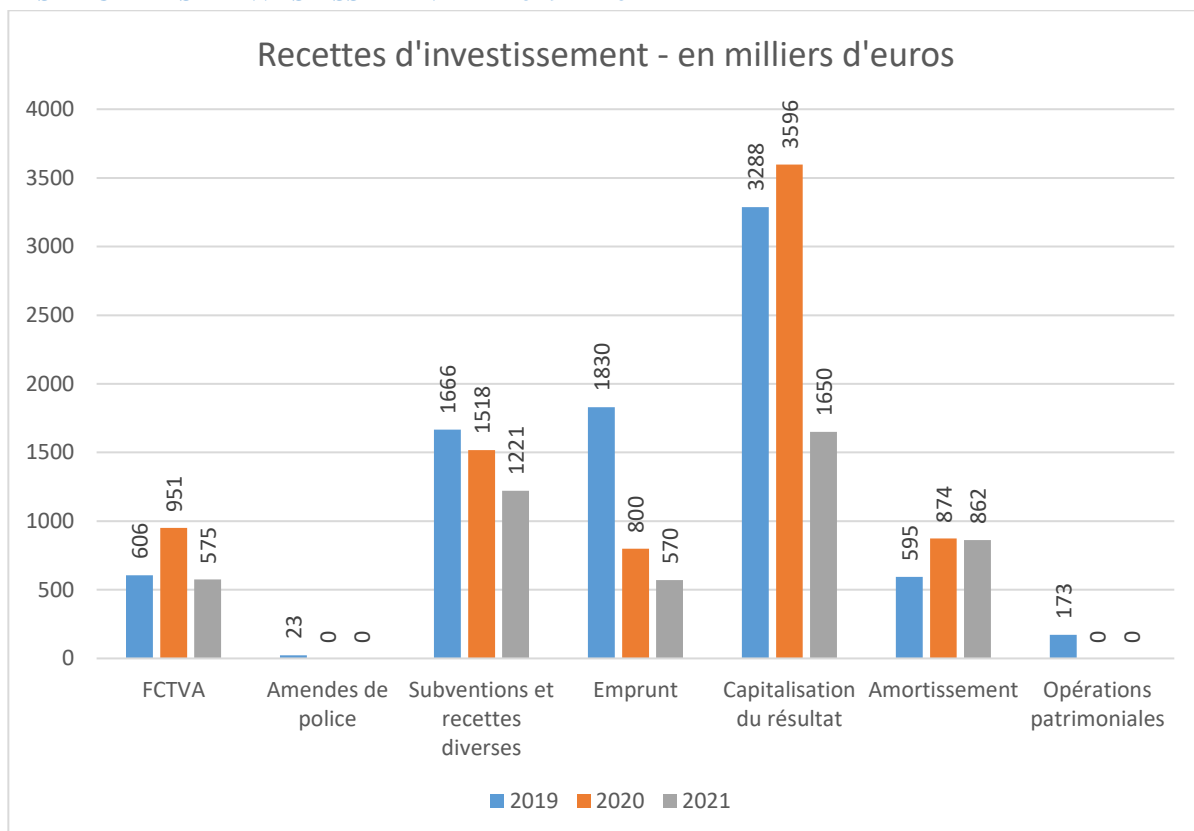
Taux de réalisation dépenses d'investissement		
Année	Sans restes à réaliser	Avec les restes à réaliser
2021	58,02%	82,71%
2020	63,83%	82,66%
2019	81,22%	95,45%
2018	66,12%	81,72%
2017	49,55%	68,73%

Il est à noter une amélioration du taux de réalisation des dépenses d'investissement depuis 2017, notamment due à la réalisation du programme pluriannuel d'investissement (PPI). Mais aussi la volonté d'ouvrir des crédits en adéquation avec les possibilités techniques et financières de la Ville.





LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE 2019 A 2021



Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

Cette dotation a pour vocation la compensation de la charge de la TVA, que la commune ne récupère pas lors de ses achats d'investissement, à l'inverse d'une entreprise privée. Cette recette varie en fonction des dépenses d'investissement réalisées, avec un décalage d'une année.

La diminution de cette recette sur l'année 2021 reflète l'enveloppe des dépenses d'investissement sur 2020.

La ville de Montivilliers a financé une partie de son investissement 2019/2021 par l'utilisation de son fonds de roulement. Le fonds de roulement est la somme des excédents (bénéfices) que la commune a dégagés au cours du temps. En effet, la commune disposait d'un fonds de roulement qu'elle a su utiliser pour décaler le recours à l'emprunt de 800 000€ à 2020 et 570 000 € en 2021. L'utilisation de ce fonds de roulement se traduit par la création d'un besoin de couverture de la section d'investissement pour l'année 2021, qui sera comblé par l'excédent cumulé de la section de fonctionnement (excédent du résultat).

Il est important de rappeler que les subventions liées à l'investissement sont versées en différé des dépenses. Le solde des opérations du PPI 2014/2021 sera appelé au cours du premier semestre 2022, pour une somme avoisinant 964 K €.

En 2021, le total des recettes d'investissement s'élève à 4 878 208.56 € dont 862 084,36 € d'opérations d'ordre et 4 016 124.20 € de recettes réelles.

LES RECETTES FISCALES

	2019	2021	2022
<u>Recettes fiscales</u>	9 892 618,00 €	10 142 875,00 €	10 643 272,00 €

Pour rappel les taux d'imposition sur la période 2019-2021 sont respectivement de :

Taxe habitation (TH) : 14,18% puis 0 % à partir de 2021

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 32,13% puis 57,49 % en récupérant l'ex taux du Département de 25,36 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 62,44%

Comme évoqué précédemment, les taux d'imposition de la ville de Montivilliers sont inchangés depuis 2009. Seules les bases, revalorisées par l'Etat, permettent un dynamisme pour les recettes de la commune.

Ce dynamisme va se retrouver biaisé par la suppression de la recette de taxe d'habitation, pour les communes, à partir de 2021.

Pour la ville de Montivilliers, cette taxe va être compensée, à l'euro près, sur la base de perception de l'année 2017, par le transfert de la part départementale de la taxe foncière.

La suppression a pour conséquence pour la ville de Montivilliers de ne plus pouvoir ajuster, à la hausse comme à la baisse, cette recette importante pour le bon fonctionnement des services communaux.

A noter que l'augmentation globale du chapitre est notamment lié un transfert de recettes entre les dotations et les impôts et taxes (de l'ordre de 315 K €), ceci du fait de la réforme de la Taxe d'Habitation (comme stipulé ci-dessus page 5).

L'ETAT DE LA DETTE

	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>
<u>BUDGET PRINCIPAL</u>			
Capital restant dû 31/12	8 549 121,09 €	7 917 249,15 €	7 132 209,58 €
Capital remboursé	3 105 611,70 € (Dont 1 661 233,33€ de refinancement emprunt CO7909)	1 431 871,94 €	1 355 039,57 €
Charges d'intérêt	466 857,27 € (dont 169 272€ de refinancement emprunt CO7909)	244 458,64 €	198 134,72 €
<u>BUDGET ANNEXE ECOQUARTIER REAUTE/FREVILLE</u>			
Capital restant dû 31/12	2 168 470,00 €	3 119 771,34 €	2 689 714,28 €
Capital remboursé	119 190,00 €	285 954,66 €	430 057,06 €
Charges d'intérêt	16 131,39 €	15 313,68 €	20 904,00 €

SYNTHESE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 DES BUDGETS ANNEXES

Budget Annexe Activités Assujetties à la TVA - Résultat 2021			
	Réalisations	Restes à réaliser	Total
<u>Fonctionnement</u>			
• Recettes	338 074,81 €		338 074,81 €
• Dépenses	173 264,44 €		173 264,44 €
Résultat de l'exercice	164 810,37 €	0,00 €	164 810,37 €
Résultat 2020 reporté	170 981,28 €		170 981,28 €
Résultat 2021 fonct.	335 791,65 €	0,00 €	335 791,65 €
<u>Investissement</u>			
• Recettes	47 543,65 €		47 543,65 €
• Dépenses	220 972,46 €	7 755,42 €	228 727,88 €
Résultat de l'exercice	-173 428,81 €	-7 755,42 €	-181 184,23 €
Résultat 2020 reporté	111 760,37 €		111 760,37 €
Résultat 2021 invest.	-61 668,44 €	-7 755,42 €	-69 423,86 €
Résultat final global	274 123,21 €	-7 755,42 €	266 367,79 €

Budget Annexe Eco Quartier - Résultat 2021			
	Réalisations	Restes à réaliser	Total
<u>Fonctionnement</u>			
• Recettes	5 312 899,44 €		5 312 899,44 €
• Dépenses	5 311 891,78 €		5 311 891,78 €
Résultat de l'exercice	1 007,66 €	0,00 €	1 007,66 €
Résultat 2020 reporté	-3 683,23 €		-3 683,23 €
Résultat 2021 fonct.	-2 675,57 €	0,00 €	-2 675,57 €
<u>Investissement</u>			
• Recettes	5 257 315,71 €	2 530 000,00 €	7 787 315,71 €
• Dépenses	5 718 998,18 €		5 718 998,18 €
Résultat de l'exercice	-461 682,47 €	2 530 000,00 €	2 068 317,53 €
Résultat 2020 reporté	-2 011 695,89 €		-2 011 695,89 €
Résultat 2021 invest.	-2 473 378,36 €	2 530 000,00 €	56 621,64 €
Résultat final global	-2 476 053,93 €	2 530 000,00 €	53 946,07 €

Budget Annexe Lotissement Quartier du Temple - Résultat 2021

	<i>Réalisations</i>	<i>Restes à réaliser</i>	<i>Total</i>
<i>Fonctionnement</i>			
• Recettes	0,37 €		0,37 €
• Dépenses	57 316,00 €		57 316,00 €
Résultat de l'exercice	-57 315,63 €	0,00 €	-57 315,63 €
Résultat 2020 reporté	0,61 €		0,61 €
Résultat 2021 fonct.	-57 315,02 €	0,00 €	-57 315,02 €
<i>Investissement</i>			
• Recettes			0,00 €
• Dépenses			0,00 €
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat 2020 reporté	50 127,20 €		50 127,20 €
Résultat 2021 invest.	50 127,20 €	0,00 €	50 127,20 €
Résultat final global	-7 187,82 €	0,00 €	-7 187,82 €

Le budget annexe activités assujettis à la TVA

Les recettes de fonctionnement sont supérieures aux dépenses de fonctionnement, ce qui produit un résultat de fonctionnement important.

En effet, lors de la prévision budgétaire 2021, une subvention d'équilibre, venant du budget principal, est venue équilibrer le budget annexe, pour les dépenses à venir.

Les dépenses d'investissement du budget annexe activités assujetties à la TVA sont liée au solde des travaux des bâtiments des Hallettes.

Les 47 543,65€ de recettes d'investissements sont des opérations d'ordre entre sections (amortissements).

Le besoin de financement de la section d'investissement 2021 de – 69 423,86 € sera couvert par un prélèvement sur l'excédent de fonctionnement.

Le budget annexe ZAC Eco-quartier Réauté/Fréville

Le montant des dépenses du CA 2021 reflète un jeu d'écritures de stocks.

Cependant, le budget est à nouveau équilibré par l'intermédiaire d'un emprunt inscrit en RAR, le choix étant à partir de 2022 de couvrir le besoin d'équilibre annuel via une subvention d'investissement remboursable du Budget principal permettant d'assurer l'équilibre de ce budget. L'ensemble des emprunts et subventions remboursables devront être couverts à la clôture du budget lorsque l'ensemble des terrains auront été vendu.

Le budget annexe lotissement communal Quartier du Temple

Sur l'année 2021, les dépenses du budget annexe la provision concernant l'étude d'Habitat 76. Provision qui ne peut être stockable créant un déficit qui sera couvert par l'ouverture des crédits correspondant à la reprise sur provision. Ceci dans l'attente des commercialisations des terrains.